

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 3^e jour de décembre deux mille douze (03-12-2012) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – décembre 2012

7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

8. Adoption du calendrier des séances du conseil 2013

9. Nomination du maire suppléant

10. OMH de Saint-Étienne-des-Grès - Approbation des prévisions budgétaires 2013

11. Radiation de soldes irrécouvrables

12. Octroi de contrat – Entretien des espaces verts publics

13. Octroi de contrat – Préparation et entretien des terrains de loisirs

14. Infotek - Banque de temps pour soutien technique

15. Entente relative au service des pinces de désincarcération

16. Transport adapté - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

17. Ajustement horaire de travail du directeur des Travaux publics

18. Demande de dérogation mineure de M. Réjean Désaulniers à l'égard de l'immeuble sis au 1620, rue Principale, lot 2 545 856 du cadastre du Québec

19. Renouvellement du mandat des représentants du conseil municipal - Comité consultatif d'urbanisme

20. Renouvellement du mandat des membres du Comité d'urbanisme

21. Appel de candidature – Membres du Comité consultatif d'urbanisme

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

22. Combeq – Renouvellement de l'adhésion 2013
 23. Association québécoise d'urbanisme – Renouvellement de l'adhésion 2013
 24. Le Stéphanois – renouvellement de contrat pour 2013
 25. Affaires diverses
 - 25.1 Autorisation de signataires – Acquisition de l'assiette de rue de la Place Louis-Denis et d'un espace vert
 - 25.2 Bell – Déplacement de lignes aériennes – rue Saint-Joseph
 - 25.3 Versement des subventions – Installations septiques conformes 2012
- Période de questions
26. Clôture de la séance

2012-12-416

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il informe les gens que nous avons pris possession de la bâtisse de la caisse le mardi 20 novembre et les travaux de rénovation ont débutés le 30 novembre 2012 et devraient se terminer à la fin janvier, début février 2013.

Il rappelle qu'une rencontre publique s'est tenue le 26 novembre dernier portant sur la Fondation Rues principales. Le point qui a ressorti est l'hôtel de ville actuel. Il indique que le bâtiment sera vendu et il demande si des gens connaissent des promoteurs qui pourraient se porter acquéreur et réaliser le projet de construction.

Il indique que nous avons reçu une lettre du ministère de la santé publique demandant à la municipalité de sensibiliser la population et d'inciter au remplacement des poêles à bois et qu'une subvention de 400 \$ est disponible pour le remplacement de ceux-ci se terminant le 31 décembre 2012 sur le site internet changerdair.org.

Il informe que la Résidence Les Grès est atteint par la pyrrhotite et l'OMH était à vérifier le coût de réparation. Ce bâtiment pourrait être démolé par la SHQ ou vendue.

Il mentionne aux personnes présentes que Mme Johanne Bérard, inspectrice en bâtiment et en environnement sera remplacée temporairement par Mme Geneviève Massicotte en raison d'un congé de maladie. Cette dernière a occupé le poste d'adjointe durant la saison estivale et il demande d'être indulgent, que nous mettrons tout en œuvre pour répondre aux demandes des citoyens.

En terminant, il souhaite à toute la population des très Joyeuses Fêtes et de la santé.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

2012-12-417

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 03-12-2012 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2012-12-418

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 03-12-2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point

5. Adoption des comptes fournisseurs

2012-12-419

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période du *1^{er} au 30 novembre 2012* totalisant 1 056 606,19 \$.
- les comptes à payer *au 30 novembre 2012* au montant de 107 934,22 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Construction et Pavage Boisvert inc. – Prolongement de la rue François-Chrétien- Développement Lefebvre – Phase III - Décompte progressif final n° 4 – Réception définitive des ouvrages

2012-12-420

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 65105 à Construction et Pavage Boisvert inc., au montant de 13 385,45 \$, représentant le décompte n° 4 pour la retenue finale du projet de la rue François-Chrétien-Développement Lefebvre – Phase III et autorise également la directrice générale à signer les documents de la réception définitive des ouvrages suite à la recommandation de la firme Consultants Mesar inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

Construction et Pavage Boisvert inc. - Travaux de pulvérisation et pavage 5^e Rang – Décompte progressif n° 1

2012-12-421

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Maxime Boisvert, le paiement de la facture numéro 65270 à Construction et Pavage Boisvert inc., au montant de 161 333,18 \$, représentant le décompte progressif n° 1, pour les travaux de pulvérisation et de pavage du 5^e Rang, réalisés au 31 août 2012. (rés. 2012-07-258)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Groupe Qualitas inc. – Décohésionnement et pavage – 5^e Rang

2012-12-422

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 1211015 à Groupe Qualitas inc. au montant de 90,55 \$, taxes incluses, pour le contrôle qualitatif lors du décohésionnement et du pavage du 5^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Arrakis Consultants inc. - Honoraires professionnels – Caractérisation environnementale complémentaire - Phase 2

2012-12-423

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 2461 à Arrakis Consultants inc., au montant de 5 682,64 \$ \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnelles pour la caractérisation environnementale, phase 2, pour la période se terminant le 30 septembre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL – Honoraires professionnels – Arbitrage de différend

2012-12-424

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 53002692 à Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL, au montant de 9 859,61 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels relatifs à un arbitrage de différend, pour la période se terminant le 31 octobre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Hydro-Québec – Déplacement de lignes aériennes

2012-12-425

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 452186 à Hydro-Québec, au montant de 45 277,35 \$, taxes incluses, pour le déplacement de lignes aériennes dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Joseph.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – décembre 2012

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

2012-12-426

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Coffres à outils Véhicule 5X	02.320.00.643	1 650,00 \$
Achat fer garage continuité 5S	02.320.10.522	363,23 \$
Achat huile moteur	02.320.20.525	1 318,35 \$
Achat graisse	02.320.20.525	890,84 \$
Achat deux (2) lumières «sortie d'urgence» (sous-sol)	02.701.20.522	693,97 \$
Total		4 916,39 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, les sept (7) membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires pour l'année 2013.

8. Adoption du calendrier des séances du conseil 2013

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2012-12-427

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal 2013, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30 :

14 janvier	8 juillet
4 février	12 août
4 mars	9 septembre
1er avril	1^{er} octobre (MARDI – en raison du scrutin du 3 novembre 2013)
6 mai	11 novembre
3 juin	2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité, dans le journal *Le Stéphanois*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Nomination du maire suppléant

2012-12-428

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Gaëtan Léveillé comme maire suppléant pour la prochaine période de trois (3) mois et ce, à compter du 3 décembre 2012. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. OMH de Saint-Étienne-des-Grès - Approbation des prévisions budgétaires 2013

CONSIDÉRANT le budget approuvé de la Société d'habitation du Québec pour l'année 2013 qui établit le déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès à 34 074 \$;

CONSIDÉRANT que la part de la municipalité se chiffre à 3 407 \$, soit 10 % du déficit d'exploitation;

2012-12-429

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'Habitation et accepte de verser la contribution de 3 407 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Radiation de soldes irrécouvrables

CONSIDÉRANT l'existence de soldes résiduels jugés irrécouvrables provenant des années 2003 à 2009, inclusivement ;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces soldes sont des comptes de taxes provisionnés à titre de créances douteuses;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces montants ne justifie pas d'entreprendre des procédures légales de recouvrement;

CONSIDÉRANT la recommandation du vérificateur dans sa lettre du 3 mai 2012, suite au travail d'audit pour l'exercice financier de la municipalité se terminant le 31 décembre 2011;

2012-12-430

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation des créances jugées irrécouvrables totalisant 12 695,94 \$ incluant les frais d'intérêts et de pénalité en date du 4 décembre 2012, et telles qu'inscrites dans les listes suivantes :

LISTE DES COMPTES DE TAXES IRRÉCOUVRABLES

Matricule	Montant	Matricule	Montant
5645-84-6395	319.74	6043-31-9436	88.16
5742-92-4533	31.09	6044-85-6986	15.91
5837-93-0004	36.80	6045-41-2832	15.91
5838-32-9808	197.85	6139-23-8604	163.03
5838-52-4415	462.12	6143-17-6190	15.91
5939-83-8348	134.86	6143-18-7718	15.91
6039-06-5228	126.14	6143-84-9299	1 041.83
6039-06-6470	15.88	6144-02-1976	1 463.8
6039-07-8021	62.16	6144-40-8693	15.91
6039-16-8847	139.79	6144-62-1522	15.91

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

6039-17-0143	154.44	6144-85-0682	9.39
6039-17-3517	119.99	6145-10-5218	15.91
6039-17-7255	54.34	6242-05-7836	302.98
6039-18-5653	89.32	6242-05-8514	15.91
6039-18-6607	154.44	6242-15-1325	201.65
6039-38-5262	20.20	6242-37-2033	83.66
6039-39-2712	124.25	6242-59-6463	722.39
6039-39-4990	52.81	6243-18-1557	66.39
6039-39-7010	69.39	6243-18-4230	15.91
6039-39-9596	15.91	6245-58-5674	190.36
6039-49-0762	43.75	6245-67-1065	44.65
6039-49-2587	47.65	6245-73-5551	19.85
6040-12-3000	54.34	6245-73-6741	27.69
6040-19-1173	15.91	6245-73-8819	35.88
6040-20-5731	195.06	6245-76-0944	15.91
6040-30-9386	130.92	6245-81-4592	27.99
6040-32-4399	15.91	6335-69-8181	202.9
6040-33-1573	442.97	6344-47-2294	50.21
6040-40-5413	264.46	6344-47-3181	50.21
6040-40-8644	123.96	6344-47-4665	50.21
6040-46-6017	162.79	6344-66-4685	15.91
6040-51-3242	15.91	6345-20-2370	200.06
6040-51-5492	54.34	6345-20-4364	38.63
6040-61-1128	15.91	6345-20-5123	248.13
6040-61-9894	65.70	6436-88-6155	58.06
6040-73-8742	128.22	6436-88-8983	68.06
6040-73-9655	124.25	6441-37-0543	19.85
6040-82-2965	15.91		
		TOTAL	9 950.51

LISTE DES FACTURES DIVERSES IRRÉCOUVRABLES

Numéro de facture	Montant
D-5237 (centre de formation - incendie)	175.55
D-5251 (centre de formation - incendie)	688.16
D-5220 (centre de formation - incendie)	878.12
D-5222 (centre de formation - incendie)	1003.60
TOTAL	2 745.43

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Entretien des espaces verts publics

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offre sur invitation pour l'entretien de ses espaces verts publics;

CONSIDÉRANT qu'un (1) soumissionnaire des trois (3) soumissionnaires invités a présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	2013	2014	2015	Montant total Avant taxes
Les Entreprises d'espaces verts stéphanois	12 470,00 \$	12 470,00 \$	12 470,00 \$	37 410,00 \$

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

2012-12-431

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'entretien des espaces verts publics à l'entreprise Les Entretien d'Espaces verts Stéphanois pour un montant de 37 410,00 \$ avant les taxes et ce, pour une période de trois ans (2013-2014-2015).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Préparation et entretien des terrains de loisirs

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la préparation et l'entretien de ses terrains de loisirs;

CONSIDÉRANT qu'un (1) soumissionnaire des trois (3) soumissionnaires invités a présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	2013	2014	2015	Montant total Avant taxes
Les Entreprises d'espaces verts stéphanois	27 980,00 \$	27 980,00 \$\$	27 980,00 \$	83 940,00 \$

2012-12-432

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la préparation et l'entretien des terrains de loisirs à l'entreprise Les Entretien d'Espaces verts Stéphanois pour un montant de 83 940,00 \$ avant les taxes et ce, pour une période de trois ans (2013-2014-2015).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Infoteck - Banque de temps pour soutien technique

2012-12-433

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle la banque de temps de 20 heures pour le soutien technique informatique auprès de la compagnie Infoteck, Centre de l'ordinateur, au coût de 1 199,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Entente relative au service des pinces de désincarcération

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Barnabé-Nord, Charette, Saint-Mathieu-du-Parc, et Saint-Sévère désirent conclure une entente particulière relative à la tarification des pinces de désincarcération, selon les articles 569 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la tarification des pinces de désincarcération conclue avec les 17 municipalités locales de la MRC de Maskinongé et signée le 8 novembre 2006;

CONSIDÉRANT l'entente particulière intitulée : «Entente relative à la fourniture de service et à la tarification des pinces de désincarcération» intervenue entre Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Barnabé-Nord, Charette, Saint-Mathieu-du-Parc, et Saint-Sévère, pour l'année 2011, signée le 27 octobre 2011 et prenant fin le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de cette période, cette entente prévoyait une réévaluation des coûts de ce service;

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente relative à la tarification des pinces de désincarcération a été élaboré avec les représentants des municipalités concernées;

2012-12-434

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint Étienne des Grès autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente particulière qui débutera le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer au 31 décembre 2015 inclusivement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Transport adapté - Contribution à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

2012-12-435

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2013 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

QUE le budget total pour la 24^{ième} année d'opération est estimé à 313 250 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 254 417\$ et que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant 10 609 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013;

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

QUE le maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Ajustement horaire de travail du directeur des Travaux publics

CONSIDÉRANT que l'horaire de travail du directeur du service des travaux publics est de 35 heures par semaine alors que celui des employés affectés à ce service est de 40 heures par semaine;

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser un suivi efficace des travaux, il y a lieu de concilier l'horaire du directeur des Travaux publics à celui des employés de ce service;

2012-12-436

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie l'horaire de travail du directeur des Travaux publics en l'augmentant à 40 heures par semaine et ce, rétroactivement au 19 novembre 2012. Le maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le nouveau contrat de travail faisant état de ces nouvelles conditions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure de M. Réjean Désaulniers à l'égard de l'immeuble sis au 1620, rue Principale, lot 2 545 856 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Réjean Désaulniers consiste à permettre en cours avant et latérale sur rue, l'implantation d'une galerie et de son avant-toit excédant de 8'11" l'alignement de construction, au 1620 rue Principale, lot 2 545 856 de la zone Cb-02 ;

CONSIDÉRANT que la dimension demandée ne respecte pas les articles 34 et 35, du Règlement de zonage 234-90, qui stipule que les galeries et avant-toits sont autorisés en cours avant et latérale sur rue pourvu que l'empiètement dans la marge avant n'excède pas 6'6" à partir de l'alignement de construction;

CONSIDÉRANT que la galerie est actuellement à 8' et l'avant-toit à 8'6" de l'alignement de construction de la résidence;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que suite à l'étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Réjean Désaulniers;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

2012-12-437

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Réjean Désaulniers, concernant le lot 2 545 856 de la zone Cb-02, à l'effet d'autoriser l'implantation de la galerie à 8' et son avant-toit à 8'6" de l'alignement de construction et ce, conditionnellement à la démolition du rajout de 8' X 24' excédant la partie existante de 16' X 24', protégée par droits acquis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Renouvellement du mandat des représentants du conseil municipal - Comité consultatif d'urbanisme

2012-12-438

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat des conseillers Richard St-Pierre et Marc Bastien à titre de représentants du conseil municipal au sein du Comité Consultatif d'urbanisme et ce, pour une période d'un (1) an.

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

20. Renouveaulement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'à l'article IX du règlement 152-86 constituant un comité consultatif d'urbanisme il est mentionné que la durée du mandat des membres est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

2012-12-439

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans à compter des présentes et ce, jusqu'au 31 décembre 2014 :

- M. Normand Houde;
- M. Denis St-Pierre;
- M. Benoît Pratte;
- M. Réal Pellerin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Appel de candidature – Membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'il y a trois postes vacants au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

2012-12-440

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel de candidatures pour combler trois (3) poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Combeq – Renouveaulement de l'adhésion 2013

2012-12-441

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu de renouveler l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Johanne Bérard, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2013 et de défrayer le coût de 285,00 \$, avant taxes, pour ce renouvellement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Association québécoise d'urbanisme – Renouveaulement de l'adhésion 2013

2012-12-442

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu de renouveler l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Johanne Bérard ainsi que les membres du comité d'urbanisme, à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2013 et de défrayer le coût de 665,00 \$, avant taxes, pour ce renouvellement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

24. Le Stéphanois – Renouvellement de contrat pour 2013

2012-12-443

Il est proposé par Richard St-Pierre, appuyé de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le contrat avec le journal Le Stéphanois pour l'année 2013, pour cinq (5) pages, au montant de 1 063 \$ chacune, soit pour un montant total de 5 315 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25 Affaires diverses

25.1 Autorisation de signataires – Acquisition de l'assiette de rue de la Place Louis-Denis et d'un espace vert

2012-12-444

Il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu **QUE** :

- 1°- La Municipalité achète de LE SYNDIC DE L'ACTIF DE LES CONSTRUCTIONS ALAIN BOISVERT INC., failli, deux terrains, situés à Saint-Étienne-Des-Grès, servant respectivement de rue et d'un espace vert, constitués des lots numéros **4 281 461 et 4 070 387 du Cadastre du Québec, sans bâtisse dessus construite**, pour le prix d'un dollar, plus toutes taxes applicables (TPS – TVQ), le cas échéant, **payable comptant** lors de la signature de l'acte de vente qui doit avoir lieu devant **Me Marc Damphousse, notaire**, le ou vers le **15 janvier 2013**, le tout, donnant suite aux engagements écrits entre le failli et la Municipalité.
- 2°- La prise de possession et le transfert du droit de propriété s'opèrent à la signature de l'acte de vente, de même que les répartitions usuelles;
- 3°- Le lot **4 281 461** bénéficie d'une **servitude** d'égouttement pluvial pour les eaux de pluie et les eaux de fonte des neiges de la Place Louis-Denis, de plus, les lots **4 070 387 et 4 281 461** sont affectés des servitudes créées au profit d'Hydro-Québec et publiées sous les numéros 208 108 et 264 687, **lesquels documents ont été soumis préalablement aux membres du Conseil** pour examen et approbation.
- 4°- La Municipalité achète ces deux lots sans garantie de qualité, ni aucune garantie légale quelconque, l'acquisition s'effectuant aux risques et périls de la Municipalité;
- 5°- La Municipalité conserve tous ses droits de réclamation qu'elle peut détenir actuellement et dans l'avenir dans la faillite de Les Constructions Alain Boisvert Inc. et ce, à titre de créancier dans cette faillite, en vertu du protocole d'entente signé entre la Municipalité et Les Constructions Alain Boisvert Inc. et en raison duquel, différents montants d'argent devaient être remboursés par la dite compagnie en faveur de la Municipalité.
- 6°- Son Honneur le Maire, **M. Robert Landry et** la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, **Mme Nathalie Vallée**, soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le projet d'acte de vente par LE SYNDIC DE L'ACTIF DE LES CONSTRUCTIONS ALAIN BOISVERT INC., failli en faveur de la **MUNICIPALITÉ**, selon les termes, conditions et stipulations ci-dessus mentionnés et contenus au projet d'acte préparé par **Me Marc Damphousse, notaire**, **AINSI** que tous autres documents ou écrits, nécessaires ou utiles aux fins des présentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

25.2 Bell – Déplacement de lignes aériennes – rue Saint-Joseph

2012-12-445

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 0093444321 0004679017 à Bell, au montant de 21 231,87 \$, taxes incluses, pour le déplacement de lignes aériennes dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Joseph.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25.3 Versement des subventions – Installations septiques conformes 2012

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait adopté, le 8 août 2011, le règlement 410-2011 autorisant le versement de subventions pour les propriétaires qui réalisaient des travaux pour rendre conforme leur installation septique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux 19 propriétaires qui se sont conformés au règlement 410-2011 en 2012;

2012-12-446

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux 19 propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2012, les subventions relatives aux installations septiques, en conformité avec les dispositions du règlement 410-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 04
Fin : 20 h 07

26. Clôture de la séance

2012-12-447

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière